

## HORS-SÉRIE

### Spécial Guide Pratique



# Réduire votre consommation énergétique



## Nos



# solutions



Des mesures à court terme,  
concrètes et chiffrées

Des exemples de réalisations  
et les économies réalisées

Agir sur :

Les conseils du CEP

- l'éclairage public
- le chauffage
- l'eau chaude sanitaire
- les équipements intérieurs

- Gérer son abonnement
- Renégocier ses contrats
- Définir les usages

# Hors-série

## Nos solutions **POUR** réduire vos consommations énergétiques



La conjoncture actuelle va avoir un impact conséquent sur le budget énergie de nos communes. Pour faire face à cette crise annoncée, les équipes du SDEC sont plus que jamais à vos côtés.

Le contexte inédit des crises de cette année 2022, comme la guerre en Ukraine (embargo sur l'énergie russe entraînant l'envol des prix du gaz sur lesquels est indexé l'électricité), la moindre disponibilité du parc nucléaire français du fait de maintenances non programmées (problèmes de corrosion), la sécheresse record en France impactant la production hydroélectrique des barrages, ou encore le décollage du marché du carbone européen ont des effets immédiats et durables sur les coûts de l'énergie, avec un impact particulièrement fort sur les hivers 2022 et 2023.

Ce concours de circonstances, couplé à l'obligation d'économie d'énergie pour respecter les accords des dernières COP sur l'urgence climatique (dont les effets se sont particulièrement fait sentir cet été avec les canicules, sécheresse et orages à répétition), font que la nécessité d'agir et d'anticiper pour une baisse de consommation n'a jamais été aussi grande.

Dans cette optique, les collectivités sont en premier rang et il est essentiel de développer une démarche de long terme et d'éviter une approche d'effet d'aubaine, en ayant une stratégie d'investissement et d'actions, visant la baisse de la consommation énergétique de façon durable.

Pour déclencher cette approche et répondre à l'urgence, des actions de premier niveau, à coût faible et rentabilité rapide, peuvent constituer la première marche d'actions planifiées.

Travailler sur le comportement des utilisateurs, agir sur l'éclairage intérieur (détection de présence, éclairage basse consommation) comme extérieur (réductions de puissance, passage au LED, ciblage des plages d'allumage), limiter la température de chauffe des bâtiments, faire le point sur ses compteurs et renégocier ses contrats... les actions avec effets immédiats sont nombreuses et ne demandent qu'à être mieux connues.

C'est l'objectif même de ce Hors-Série du SDEC Info. Il vise à informer et donner des pistes aux collectivités sur les actions de court terme, réalistes, en s'appuyant sur des mises en œuvre concrètes et des retours d'expérience de communes creusoises déjà engagées. Nous les remercions d'avoir partagé leur expérience.

Les fiches actions présentées dans ce SDEC Info sont des préconisations en partie extraites du rapport AMORCE « Plan d'urgence sobriété 10 actions pour aider les collectivités à passer l'hiver et autres pistes de travail » publié le 23/09/2022 et du rapport Négawatt « Sobriété négawatt présente ses propositions chiffrées » publié le 29/09/2022.

Elles mettent également en avant l'exemple de collectivités creusoises qui ont décidé d'agir pour réduire leur consommation et leur facture.

André Mavigner  
Président du SDEC

### Potentiel économique de l'action



Les pictogrammes ci-dessus présentent, pour chaque « Fiche action » de ce hors-série, le gain potentiel d'économie afin de vous permettre de prioriser vos actions.

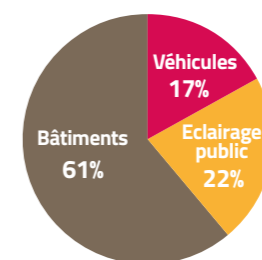


Accès direct aux ressources documentées par QR Code

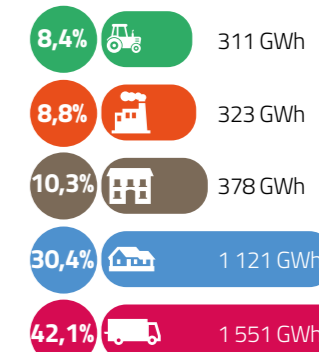
## Quelle situation en Creuse ?

En Creuse, le secteur du tertiaire représente 10,3% de la consommation d'énergie finale, derrière le secteur du résidentiel (30,4%) et du transport (42,1%).

Répartition des consommations moyennes d'énergie constatées pour les collectivités creusoises accompagnées dans le cadre du CEP source : SDEC 23



Consommation énergétique par secteur



source : AREC Nouvelle Aquitaine - 2019

### Gisement potentiel unitaire pour chacune des actions identifiées

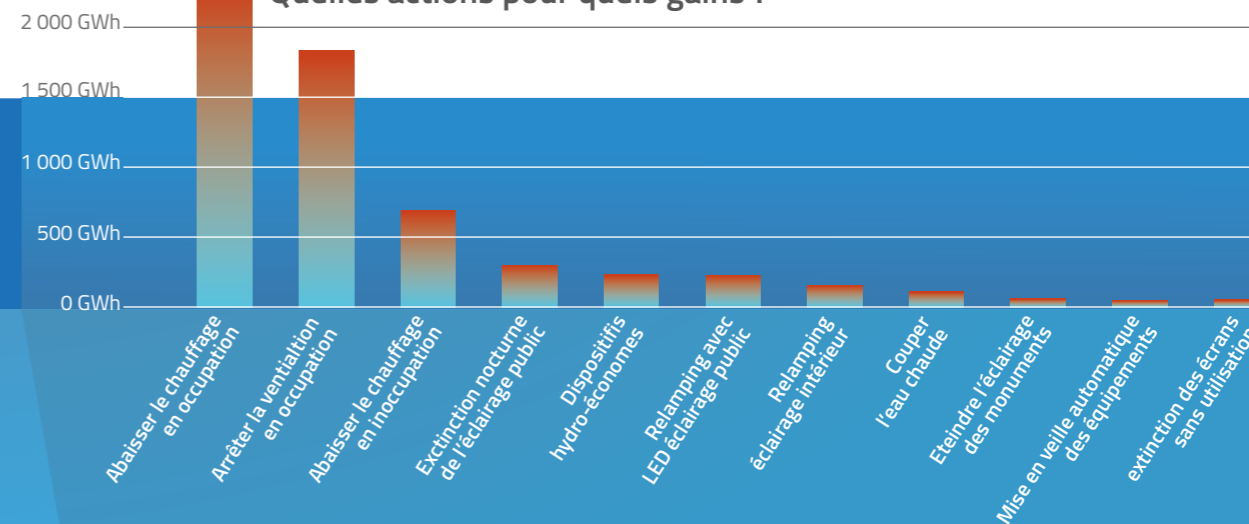
Les consommations d'énergie de ce secteur peuvent être réduites de 30% (39% pour le gaz, 36% pour le fuel, 23% pour l'électricité). Les gains potentiels majeurs de réduction portent sur le chauffage (52% du gisement total), les gains effectifs dépendront de la capacité d'entraînement et d'adhésion de la population.

De nombreux leviers existent, notamment sur la ventilation, l'éclairage ou la climatisation.

Pour espérer une adhésion de la population à l'effort d'économies d'énergie, l'exemplarité des collectivités locales est nécessaire. A ce titre, la mise en œuvre de mesures relativement moins impactantes d'un point de vue énergétique mais hautement symboliques est importante.

Nota : Dans le cas où la collectivité souhaite mettre en place une action mais n'a pas forcément les ressources humaines au sein de la commune pour la réaliser, il est conseillé de prendre contact avec l'entreprise assurant la maintenance des équipements, ou bien de contacter le SDEC qui pourra la conseiller dans la mise en œuvre de l'action.

### Quelles actions pour quels gains ?



# Agir sur l'éclairage public

## Extinction nocturne de l'éclairage public

Eteindre l'éclairage public  
entre **22h et 6h00** du matin

Selon l'ADEME, l'éclairage public représente encore 4,1% des consommations d'énergie des collectivités locales et 37% de leur facture énergétique. L'extinction nocturne permet de faire de gros bénéfices énergétiques et économiques.

De plus son extinction ou son abaissement, permet de **protéger la santé humaine et la biodiversité**. En effet, la lumière artificielle participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

### Exemple de mise en œuvre

#### Cas concret : commune de La Pougé



La commune de La Pougé (96 hab) a mis en place une extinction nocturne dans ses lieux dits (14 luminaires) entre 22h00 et 6h00. Cela a permis de faire **68% d'économies d'énergie**, soit 3256kWh et **720€ annuel** environ au tarif actuel.

De nombreuses communes creusoises, quelle que soit leur taille, ont décidé de mettre en place ou d'étendre leur extinction nocturne dès cet automne.

Nota : Pour une augmentation de la plage d'extinction, les gains supplémentaires sont de l'ordre de **8% par heure de coupure supplémentaire**.

En moyenne si on diminue le temps de fonctionnement de 50%, on diminue la consommation d'autant. La facturation, elle, du fait du poids de l'abonnement ne diminue que de 35%.

### Ressource :

ADEME  
Guide ALE 08  
Lutte contre la pollution lumineuse



<https://grand-est.ademe.fr/sites/default/files/guide-contre-pollution-lumineuse-collectivites.pdf>



## Abaissement de l'éclairage public

Mise en place d'abaissement de puissance des installations d'éclairage public modernisées en LED :  
**-50% entre 20h et 22h**  
puis **-80% de 22h à 6h**

Nota : avec un abaissement de puissance déjà en place, la coupure nocturne n'est pas forcément pertinente d'un point de vue économique, car elle peut engendrer des frais de mise en œuvre.

### Exemple de mise en œuvre

#### Cas concret : commune de La Forêt du Temple



La commune La Forêt du Temple (141 hab) a réalisé 68% d'économies en passant ses 32 luminaires à la LED et en modifiant l'horloge (passage à l'astronomique), soit **un gain de 2002kWh et 485€ annuel** au tarif actuel.

#### Cas théorique : installation LED

Sur une installation LED, une baisse de -50% entre 20h et 22h puis -80% de 22h à 6h par rapport à aucun abaissement nocturne permet d'économiser 69% d'énergie.

Les économies atteignent presque 90% par rapport à une vieille installation Sodium Haute Pression sans extinction.

### Ressource :

Guide ADEME  
fiches pratiques éclairage dans les collectivités AFE  
édition 2019/2020



<http://www.afe-eclairage.com/fr/docs/2019/11/22/11-22-19-9-27-AFE%20-%20FICHES%20PRATIQUES%202019-2020-V2%20-%20HD%20print.pdf>



## Extinction de l'éclairage des monuments

Eteindre l'éclairage des monuments et des façades des bâtiments publics totalement ou bien seulement en semaine, et le limiter jusqu'à **23h les vendredis et samedis**

### Exemple de mise en œuvre

#### Cas théorique : illumination d'église

Dans le cas de l'illumination d'une église (80% des cas), la puissance installée moyenne est de 160W. Les économies envisageables sont :

- Pour une extinction totale du monument => 183kWh d'économies d'énergies pour un gain financier de **40€ annuel**.
- Pour une extinction en semaine, et éclairage jusqu'à 23h les vendredis et samedis => 122kWh d'économies d'énergies pour un gain financier de **27€ annuel**.

Nota : il faut cependant considérer la pertinence de mise œuvre par rapport aux coûts de cette modification.  
A noter : la mairie de Saint Sulpice le Dunois (620 hab) envisage cette modification.

#### Cas théorique : illuminations de Noël

Concernant les illuminations de Noël, le renoncement aux illuminations permet de faire des économies d'énergie, mais aussi de réaliser des économies sur les coûts de mise en œuvre.

Les communes de Felletin (1691 hab), Chéniers (557 hab), La Chapelle-Baloue (135 hab), St Sulpice le Guérétois (1989 hab), renoncent à la mise en place des illuminations de Noël pour cet hiver afin de réaliser des économies.

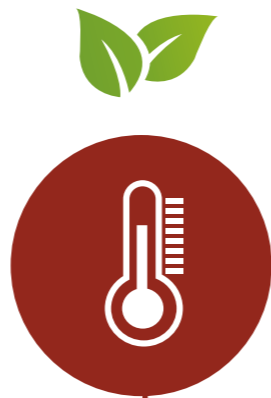
### Ressource :

Ministère chargé de l'environnement

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/professionnels/publicites-enseignes-batiments-professionnels-quel-eclairage-nocturne>



# Agir sur le chauffage



## Abaissement des consignes de chauffage

**Bâtiments occupés** : réglage de la consigne de chauffage à **19°C**

21°C pour les bâtiments de santé, crèches, hébergement personnes âgées, etc.

26°C minimum pour la climatisation le cas échéant.

**Bâtiments inoccupés** : **16°C** pour la nuit ou les absences de 24h à 48h

**8°C** pour les absences de plus de 48h ou «Hors gel»

### Exemple de mise en œuvre

#### Cas concrets : communes de Saint Sébastien et de Gouzou

Plusieurs communes appliquent déjà la consigne de 19°C en occupation pour l'ensemble de leurs bâtiments publics. Selon l'ADEME, une réduction d'1°C de température représente en moyenne **7% d'économie d'énergie** sur la consommation de chauffage annuelle.

**Commune de Saint Sébastien (657 hab)** : pour le bâtiment de la mairie, une reprogrammation d'un thermostat de chauffage existant en fonction de l'occupation de la mairie a permis de réaliser une économie financière annuelle de 500 € (soit 15% sur le poste chauffage et environ 5 300 kWh).

**Commune de Gouzou (1583 hab)** : Bâtiment de 1000m<sup>2</sup> (mairie, école, cantine) avec une température de confort réglée à 23° = une consommation au chauffage fioul de 150 700 kWh pour un budget annuel de chauffage de 14 500 € (2019) Le bâtiment possède des régulateurs de chauffage qui permettent une gestion de la température en fonction de l'occupation du bâtiment.

**Abaissement d'1°C sur la température ambiante**  
Economie de 7% soit 9 500 kWh et 1 200 € annuel

**Abaissement de 2°C sur la température ambiante**  
Economie de 14% soit 19 000 kWh et 2 500 € annuel

**Simulation**  
pour Gouzou



### Ressources :

Code de l'Énergie – Article R241-26 et Article R241-27  
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes>

Code du Travail – Article R4223-13  
<https://code.travail.gouv.fr/code-du-travail>



## Dispositifs de régulation des températures

L'installation ou la bonne utilisation de dispositifs de régulation de la température des bâtiments (type thermostats d'ambiance programmables) apportent un vrai gain énergétique.

### Exemple de mise en œuvre

#### Cas concret : commune de Noth

L'école de Noth (515 hab), a installé en 2019 une régulation avec une consigne à 20°C durant l'occupation et 17°C le reste du temps. Cette installation s'est accompagnée d'une formation du personnel communal pour la mise en hors gel du bâtiment durant les vacances scolaires.

▪ Investissement : 4000 €

▪ Constat :

- Économie de 26% entre 2018 et 2021.
- Gain réel de 19 247 kWh soit 3 700 €/an.

Le réglage ou l'installation d'une régulation va générer 15 à 25% d'économie en fonction du bâtiment. **Cette action est prioritaire.**

#### Cas théorique :

Pour une école, pendant la saison de chauffe, le bâtiment n'est occupé que 20% du temps (présence du corps enseignant 10h/jour, 4 jours/semaine et hors vacances scolaires), il est donc inutile de la chauffer 24h/24 tout l'hiver.

En combinant une bonne gestion de la température du bâtiment avec une action d'abaissement de la température de consigne (19°C par exemple), il est donc possible d'atteindre 22 à 32% d'économie sur le poste chauffage.

#### Ressources :

Conseils-Thermiques.org,  
La régulation du chauffage  
[https://conseils-thermiques.org/contenu/regulation\\_chauffage.php](https://conseils-thermiques.org/contenu/regulation_chauffage.php)



ADEME  
Optimiser la régulation et la programmation du chauffage  
<https://expertises.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/performance-energetique-energies-renouvelables/comment-ameliorer-performance-energetique-lindustrie/preconisation-448>



## Réduction de la saison de chauffe

Décaler la période de chauffe d'un mois :

- **début novembre** pour la mise en route
- autour de **mi-avril** pour l'arrêt

Le plan de sobriété présenté par le gouvernement le 06 octobre dernier, propose de « décaler la période de chauffe », quand cela est possible et que la température extérieure le permet. Il est recommandé de décaler de 15 jours le début de la période de chauffe en début de saison — soit début novembre 2022 — et de 15 jours en fin de saison — soit vers le 15 avril 2023.

### Exemple de mise en œuvre

#### Etude théorique :

En général, on considère qu'en France la période de chauffage s'étend du 1<sup>er</sup> octobre au 20 mai, soit 231 jours.

Pour cet hiver, en se basant sur la fin des vacances de la Toussaint jusqu'au début des vacances de Pâques, la nouvelle période de chauffage serait du 07 novembre 2022 au 08 avril 2023, soit 152 jours.

Cela générerait **jusqu'à 34% de gain** sur la consommation énergétique de chauffage

#### Ressources :

«Plan de sobriété énergétique, une mobilisation générale»

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dp-plan-sobriete.pdf>

«10 gestes pour faire des économies d'énergie »

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Fiche-Plan-sobriete-VDEF.pdf>



# Agir sur

## l'eau chaude sanitaire



### Couper l'eau chaude pour les lave-mains

**Couper l'eau chaude dans les bâtiments publics  
(évier, lavabos)  
y compris dans les équipements sportifs  
(hors douches)**

Beaucoup de salles des fêtes, vestiaires, locaux associatifs, etc. ont un « cumulus » qui produit de l'eau chaude dont personne ne se sert. Eteindre les alimentations de ballons d'eau chaude sanitaire dédiés aux lave-mains permettrait de faire des centaines d'euros d'économies\*.

Il est donc important de sensibiliser et communiquer sur l'intérêt énergétique de cette pratique à côté de chaque lave-main par une affichette signalétique.

#### Exemple de mise en œuvre

##### Cas concret : commune de Fleurat

La commune de Fleurat (297 Hab) a mis en place une coupure du ballon d'eau chaude de la salle polyvalente qui tournait tous les jours. Il est réenclenché manuellement la veille de chaque manifestation\*.

Egalement mis en place, la coupure du ballon d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) des toilettes de la mairie (avec lavage des mains à l'eau froide).

Un ballon d'eau chaude de 50L consomme en moyenne 420kWh\* / an, soit une dépense de 84€ pour la collectivité qui peut facilement être évitée.

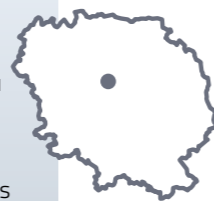
\* Hypothèse de 181 jours d'utilisation avec une température fixée à 55°C.

##### Ressource :

**Plan de sobriété énergétique, une mobilisation générale**

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dp-plan-sobriete.pdf>

\*Vigilance : pour éviter la prolifération des légionelles, il faut avant tout surveiller la température de l'eau chaude sanitaire. En effet, la croissance des légionelles est très rapide lorsque la température de l'eau est comprise entre 25 et 42°C, avec une croissance maximale à environ 37°C.



### Dis positifs hydro économes pour l'eau chaude sanitaire

**Généraliser l'installation de limiteurs de débits calibrés et autorégulés**

Sans dégrader le service rendu ni le confort des usagers, ces limiteurs de débit sont à installer dans les lavabos de sanitaires, éviers de cafétéria ou kitchenette, bacs de plonge en cuisine, douches pour personnel, vestiaires, etc.

Le coût unitaire des systèmes et les temps de retour sur investissement sont faibles (moins de 18 mois).

#### Exemple de mise en œuvre

##### Etude théorique :

L'installation de mousseur (3L/min) dans les robinets et de pommeaux (7L/min) peut engendrer un abaissement d'environ **60% des débits**.

Cet abaissement sur les débits d'eau engendre également **60% d'économies sur la consommation** électrique ou gaz du ballon d'eau chaude sanitaire

##### Ressource :

**Plan de sobriété énergétique, une mobilisation générale**

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dp-plan-sobriete.pdf>

### Ne plus utiliser les chauffages d'appoint et sèche-mains

**Limiter ou ne plus utiliser les chauffages d'appoint et sèche-mains**

#### Exemple de mise en œuvre

##### Etude théorique :

Un chauffage d'appoint de 1000W (type convecteur) branché sur secteur, allumé 8h / jour (réglé à 60%) sur toute la saison de chauffe représente environ **85€ de dépense supplémentaire** (500kWh).

Cette dépense est à multiplier par le nombre de chauffages d'appoint potentiellement en service dans le bâtiment.

##### Ressource :

**Plan de sobriété énergétique, une mobilisation générale**

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dp-plan-sobriete.pdf>

# Agir sur

## les équipements intérieurs

### Abaisser la vitesse de ventilation

Installation d'une **horloge digitale** sur le circuit de la ventilation

Mise en œuvre de réduits sur la ventilation lors des **phases d'inoccupation**

Les périodes d'inoccupation des bâtiments publics (soirs / WE / périodes de fermeture) sont très importantes, une grande partie des installations de ventilation fonctionnant en permanence (exemple pour les salles polyvalentes qui ont des systèmes de ventilation fonctionnant en permanence et réglés pour une capacité d'accueil du public au maximum).

L'économie engendrée par cet abaissement des installations en inoccupation est double : économie d'électricité (arrêt des auxiliaires de ventilation) et économie de chauffage (pertes par renouvellement d'air).

#### Exemple de mise en œuvre

##### Cas concret : communes de Naillat et St-Merd la Breuille

**Naillat** (668 hab) : dans le bâtiment Cantine, une reprogrammation de la ventilation mécanique en fonction de l'utilisation des locaux a permis une économie financière annuelle de 60 € (375 kWh).

**Saint Merd la Breuille** (187 hab) : coupure de la VMC lors des périodes d'inutilisation de la salle polyvalente. Celle-ci entraînait une surconsommation de chauffage et donc d'électricité. Les économies engendrées devraient être sensibles, mais sont difficiles à évaluer car une reprogrammation du système de chauffage a été faite en parallèle.

#### Ressource :

Plan de sobriété énergétique, une mobilisation générale

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/dp-plan-sobriete.pdf>



### Remplacement des luminaires

Remplacement des luminaires énergivores et mise en place de **détection de présence**

Sur l'ensemble des collectivités, la consommation des éclairages intérieurs représente plus de la moitié de celle des éclairages extérieurs. Ces éclairages sont un potentiel important d'économies d'énergie.

Les tubes fluorescents, ces « néons » dont la lumière papillote quand on les allume, ou les spots et lampadaires halogènes sont énergivores. Généralement il n'y a pas d'autre commande que des interrupteurs. Moderniser l'éclairage (passage au LED), l'associer à des automatismes de détection de présence et d'asservissement à la lumière du jour, c'est au minimum en divisant par deux la consommation, soit réduire immédiatement de 10 % sa facture électrique globale.

Les bureaux, les zones de circulation (couloirs, entrées, etc.) sont à traiter en priorité. La rentabilité des travaux est en moyenne inférieure à 3 ans.

#### Exemple de mise en œuvre

##### Cas concret : commune du Bourg d'Hem

La commune du Bourg d'Hem (212 hab) a remplacé ses luminaires en avril 2022 en régie :

- Remplacement des ampoules halogènes 42 ou 53 W par des ampoules LED 6 W (mairie + gîte d'étape + 6 gîtes + camping)
- Économie de 1136 kWh soit 145€ / an

L'ADEME estime à 8€/m<sup>2</sup>/an le gain d'une rénovation des bureaux avec des luminaires contrôlés par des systèmes LED intelligents.

#### Ressource :

ADEME  
Syndicat de l'Éclairage (2020)  
Rénover l'éclairage dans les bâtiments tertiaires

<https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/207/renover-eclairage-tertiaire-011133.pdf>



### Mise en veille des appareils

Mettre en veille les équipements bureautiques quand ils ne sont pas utilisés sur une longue période

Une mise en veille automatique des photocopieurs au bout de 5 minutes d'inutilisation et l'arrêt hors occupation des locaux (le midi, le soir et le weekend) sont recommandés.

Pour les ordinateurs, il est préconisé d'optimiser la mise en veille automatique à l'aide du gestionnaire d'énergie et extinction lors des absences.

Actuellement les photocopieurs ne sont pas arrêtés en dehors des périodes d'occupation. De plus, les photocopieurs ne passent pas en veille en cas d'inutilisation prolongée. Il est proposé aux entreprises de maintenance de photocopieurs de programmer la mise en veille et l'arrêt des photocopieurs.

#### Exemple de mise en œuvre

##### Etude théorique :

**Consommation d'un photocopieur :** avec un allumage et une extinction optimisée et une mise en veille entre 12h et 14h, 63% d'économies d'énergie sont envisageables pour un gain annuel de 93 €.

**Consommation d'un PC fixe + écran :** la consommation d'un PC et de son écran jamais éteint représente à l'année 526 kWh soit 115€ de dépense. Avec des mesures de mises en veille automatique et d'extinction lors d'absences prolongées, les économies envisageables sont de 426 kWh soit 93 € annuels par poste.

#### Ressource :

ADEME  
la face cachée du numérique

<https://bibliothèque.ademe.fr/cadic/2351/guide-pratique-face-cachee-numerique.pdf>



# Agir sur

## les abonnements



### Connaître ses abonnements et ses consommations Renégocier ses contrats



De nombreux contrats ont été conclus à une époque où le bâtiment était utilisé différemment. Il convient de prendre en compte son utilisation actuelle : regroupement de classes, changement d'affectation de locaux techniques, diminution d'équipe technique, vente d'une partie du bâtiment... un tour global des compteurs et la liste des usages actuels des bâtiments de la collectivité s'avèrent essentiels !

- Les actions concernent les compteurs, le point de livraison (PDL) et les puissances souscrites :
- Lister ses compteurs et points de livraison, puis vérifier ses puissances souscrites et contrats.
  - Renégocier ses contrats auprès de son fournisseur d'énergie, en vérifiant la puissance souscrite et l'abonnement lié en premier lieu.

#### Exemple de mise en œuvre

##### Cas concret : communes de Saint Dizier la Tour, La Souterraine, Bourgneuf et Gouzou

**Saint Dizier la Tour** (217 hab) : détection d'un prix élevé sur l'achat du gaz propane pour les bâtiments Mairie - Salle Polyvalente. Prise de contact avec le fournisseur et négociation d'un nouveau contrat d'approvisionnement en fonction des prix du marché. Une **économie annuelle de 5000 €** a pu être réalisée.

**La Souterraine** (5 315 hab) : optimisation par modification des puissances souscrites de 8 bâtiments. Contrats : tarif jaune C4, puissance supérieure à 36 KVa. Gain total estimé (selon tarif 2022) : **2380 € HT/an**.

**Bourgneuf** (2 732 hab) : optimisation par modification des puissances souscrites de l'éclairage public. 29 postes concernés. Abaissement global de 58,9 KVa. Gain total estimé (selon tarif 2022) : **3700 € HT/an**.

**Gouzou** (1583 hab) : optimisation par modification des puissances souscrites de l'éclairage public. 14 postes concernés. Abaissement globale de 8 KVa. Gain total estimé (selon tarif 2022) : **500 € HT/an**.

#### Ressource :

ADEME  
Optimiser ses contrats d'énergie



<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie/agir/structurer-demarche/optimiser-contrats-energie>



## les usages

### Charte utilisateurs sur les usages



Mise en place d'une charte utilisateurs pour les associations ou usagers des bâtiments publics.

Les écogestes — soit une sensibilisation de l'utilisateur et son impact sur la consommation énergétique — sont essentiels, à la fois pour les agents qui travaillent dans le bâtiment et pour les citoyens qui en sont usagers. Une simple information ne suffit pas : une démarche d'accompagnement avec un suivi régulier est à prioriser.

Ne pas hésiter à questionner tous les ans les associations sur leurs besoins réels (en périodes d'utilisation, en surface de salle, de stockage...)

#### Exemple de mise en œuvre

##### Cas concret : commune de La Souterraine

**La Souterraine** (5 315 hab) : des agents « guides Eco responsables » de la Mairie ont été nommés par secteur : un référent pour les usages de l'eau, un pour les déchets, l'énergie, les transports, etc. Également des affichettes seront apposées dans tous les lieux communaux (administratifs, sportifs, culturels...) afin de sensibiliser les utilisateurs et le grand public.

#### Ressource :

Le SDEC, par l'intermédiaire de son service de Conseil en Energie Partagé, peut mettre à disposition des affichettes de sensibilisation par thématiques sur demande.



<https://www.sdec23.org>

#### Témoignage

**Etienne LEJEUNE**  
Maire de La Souterraine

##### Comment La Souterraine envisage d'impliquer les usagers de bâtiments communaux ?

Un éco-guide a été voté en conseil municipal en septembre et il a été distribué à l'ensemble des agents de la collectivité. Une Assemblée générale du personnel est programmée le 14/12 où tous les agents sont convoqués ; nous aborderons la crise énergétique et la mise en place de ce guide pour les sensibiliser.

Pour les associations, un courrier a été envoyé à toutes les associations en septembre leur faisant part du coût de l'énergie et des difficultés des collectivités. Plusieurs écogestes ont été préconisés.

De plus, le pôle associatif (service dédié aux associations) rappelle à chaque fois que nécessaire les bons gestes à adopter par les associations.

Des affichettes sont installées dans tous les bâtiments communaux (sur l'eau, l'électricité, le chauffage...)  
Il est également envisagé d'afficher la consommation énergétique des bâtiments.

##### Pouvez-vous nous en dire plus sur le guide écoresponsable ?

Avec la nouvelle mandature en 2020, les élus ont mis en place une charte environnementale. Chaque projet est passé au crible de cette charte qui comporte une vingtaine de questions.

Parallèlement les services ont proposé de travailler sur un guide écoresponsable pour sensibiliser les utilisateurs des locaux municipaux, donc bien avant la crise énergétique que nous connaissons.

Plusieurs thématiques sont abordées, chaque thématique a un référent, généralement un chef de service.

Les thématiques abordées sont les suivantes : l'eau, les déchets, les économies d'énergie, les transports, les espaces verts, consommer responsable, organiser un événement écoresponsable.

La commune possède depuis 2011 un agenda 21, certaines actions ont déjà été mises en place. C'est pourquoi le guide retrace les actions réalisées et celles à réaliser.



# Le SDEC propose

## Un outil pour réduire vos consommations



Le Conseil en Energie Partagé (CEP), un dispositif du Service Energie du SDEC à votre disposition :

- ➔ Pour aider la collectivité à réduire la consommation et la dépense énergétique de son patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules, eau...)
- ➔ Avec un investissement minimum : des actions gratuites et des solutions avec retour sur investissement de moins de 5 ans

# 4 étapes

## 1

### MESURER



#### Déterminer les priorités par rapport au patrimoine

- bilan énergétique des bâtiments
- classement des actions prioritaires

#### Connaître les évolutions dans le patrimoine

- bilan de consommation des années passées
- perspectives d'évolution



#### Etudier les factures énergétiques (bâtiment, éclairage public, véhicules, eau)

## 2

### ANALYSER



#### Visite technique du patrimoine prioritaire

- état des lieux de l'isolation des bâtiments
- prises de mesures précises (caméra thermique)
- étude des systèmes (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage...)



#### Préconisation d'actions gratuites et des travaux à envisager

- enregistrement des températures ambiantes
- réalisation de tests pour déterminer les possibilités immédiates de réglages
- définition d'un programme d'amélioration et de la priorisation des travaux éventuels

## 3

### AGIR



#### Mise en place des actions gratuites

- reprogrammation des systèmes existants suivant les périodes d'occupation des bâtiments
- ajustement des contrats en fonction des besoins et des usages



#### Accompagnement sur les actions nécessitant des travaux

- aide au montage des dossiers de subventions
- suivi des contrats et des négociations
- inspection des travaux en cours et réalisés

## 4

### EVALUER



#### Mesure de l'impact des actions

- comparaison entre l'état initial et les gains obtenus
- sensibilisation aux « bons gestes » éco-responsables

Une fois ces phases réalisées, il est possible de conclure un nouveau partenariat pour relancer le processus sur le reste des bâtiments.

### Témoignage

**Didier Lamoureux**  
2<sup>ème</sup> adjoint au Maire de La Celle Dunoise

Le dispositif du Conseil en Énergie Partagé accompagne notre commune depuis plusieurs années. Durant cette période de collaboration, différents programmes d'actions nous ont été présentés afin de réduire notre facture énergétique.

A titre d'exemple, en 2020, après un état des lieux réalisé sur trois sites (école/mairie, cantine et gîtes), le CEP nous a proposé la mise en oeuvre et le suivi d'un programme d'actions gratuites et immédiates. Ces mesures appliquées au chauffage électrique ont permis un gain de 6,5% de la consommation d'énergie(KWH) des locaux concernés.

Autre axe de travail conjoint en 2022 : l'élaboration d'un bilan énergétique basé sur les consommations et dépenses énergétiques des trois dernières années. Cette étude va nous orienter vers des actions prioritaires à mettre en place sur le patrimoine communal dont la maîtrise énergétique doit être optimisée.

### vos contacts

#### Conseillers en Energie Partagés

- Sylvain FONTY  
05 87 15 00 03  
s.fonty@sdec23.fr
- Aghiles FERRAH  
05 19 01 10 00  
a.ferrah@sdec23.fr
- Thibault PROUIN  
05 87 15 00 09

### INTERVENTION DU CEP

\*Montant moyen évalué en 2019 pour l'ensemble des collectivités en phase d'action

COÛTS

0,46€  
par an et  
par habitant\*

ÉCONOMIES

8 €  
par an et  
par habitant\*

Une adhésion pour 3 ans minimum (convention de partenariat)

Un service de mutualisation de la compétence énergie pour les petites communes



# SAINT PRIEST LA FEUILLE

Une logique économique qui paye !

## GUÉRET

Être réactif avant tout

Le

**sdec**<sup>23</sup>  
c'est **vous !**

## Témoignages d'élus

Pour ce numéro spécial du Sdec'Info, 2 communes nous ont partagé leur actions en faveur d'une meilleure gestion de l'énergie : l'une par son retour d'expérience sur son travail conjoint avec notre service CEP, l'autre sur les mesures urgentes à mettre en place pour faire face à l'inflation annoncée.

### Guéret : des économies au pas de charge

Lors du Conseil Municipal du 17 octobre 2022, l'extinction partielle de l'éclairage public a été actée à partir du dimanche 30 octobre 2022 pour une durée expérimentale de 6 mois avec des objectifs économiques et environnementaux. Après cette période, des ajustements ponctuels pourront être mis en place.

L'inflation annoncée pour cet hiver a nécessité une vraie réactivité de la part de nos équipes techniques. Il a fallu s'adapter rapidement. **Un gros travail collectif avec les Elus a permis de mettre en place une extinction délimitée en deux zones :**

- extinction de l'éclairage public la nuit de 2h à 6h du matin sur le centre-ville,
- extinction de l'éclairage public la nuit de 23h à 6h du matin sur le reste des rues, boulevards et artères de la ville.

Cette modification avait déjà été envisagée au préalable pour son approche environnementale et de protection de la biodiversité. **La forte inflation des prix de l'énergie annoncée, a été l'élément déclencheur pour sa mise en place.**

Pour l'ensemble de nos bâtiments, de nouvelles consignes de chauffage ont été appliquées, à savoir :

- abaissement de 1°C de la température de consigne dans les bâtiments,
- passage en hors gel les gymnases (16°C auparavant),
- abaissement de 4°C de la température systématiquement en dehors des périodes d'occupation normale.

L'ajout de sonde de température est également prévu d'être déployée dans les locaux, afin d'avoir une vision d'ensemble sur le respect de la température de consigne et de pouvoir ajuster si besoin.

Dans nos bâtiments, les vieilles ampoules défectueuses sont automatiquement remplacées par des ampoules LEDs.

Nos services techniques remplacent systématiquement les robinets de chauffage devenus défectueux par des robinets thermostatiques.

Une sensibilisation de l'ensemble des managers de la collectivité a été déployée, afin notamment de les inciter à discuter d'économies d'énergie dans leurs réunions de services.

A moyen terme, nous allons travailler sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Nous prévoyons de réaliser des études du potentiel photovoltaïque de notre patrimoine immobilier.

Egalement, **la réalisation d'audits énergétiques sur l'ensemble de notre patrimoine immobilier**, afin d'avoir une cartographie d'ensemble. Cela nous permettra de faciliter la priorisation des actions à mettre en place pour rénover énergétiquement les bâtiments.

**Guillaume Viennois**  
1<sup>er</sup> adjoint

### Saint-Priest la Feuille : des vraies économies grâce au CEP

Depuis 2016, la commune travaille en partenariat avec le CEP et de nombreuses actions mises en place ont porté leurs fruits. A titre d'exemple, **la réduction des plages d'allumage de l'éclairage public a permis d'économiser 5700 € par an.** Vu la conjoncture actuelle, nous venons encore de réduire l'éclairage public.

En outre, l'installation de programmeurs pour le chauffage électrique dans les bâtiments communaux, (classes, cantine, mairie), la coupure des appareils pendant les vacances, la réduction des températures pendant les périodes d'inoccupation, la sensibilisation des utilisateurs sur les bons réflexes et l'apposition d'affiches dans les locaux concernés a entraîné **des économies à hauteur de 2940 € par an pour un investissement de 2050 €.**

Toujours sur les conseils du CEP nous avons rajouté des programmeurs aux 2 chauffe-eau des logements afin qu'ils fonctionnent en heures creuses et avons baissé également la température de chauffe à 60° maximum. **L'investissement de 400 € a été récupéré dès la première année.**

Enfin, les résultats de l'audit qui vient juste d'être réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux a mis en évidence le fait que malgré la période covid (qui a entraîné l'utilisation de la salle des fêtes comme 2<sup>ème</sup> cantine) notre consommation est restée stable, ce qui n'est pas le cas des taxes d'acheminement, les abonnements, etc, qui minimisent de fait les économies.

En conclusion les investissements réalisés grâce aux préconisations du Conseil en Energie Partagé du SDEC se sont avérés judicieux.

**Josiane Vigroux Aufort**  
Maire